



Standards de qualité pour les Camps Nature WWF

Le programme des Camps Nature du WWF est une offre du WWF Suisse. Les camps ont pour objectif de proposer aux enfants et aux jeunes de vivre une expérience positive dans la nature. Tout le monde est bienvenu dans les Camps Nature du WWF, quels que soient son origine sociale ou ethnique, sa culture, sa religion, son genre ou encore son identité sexuelle. Le WWF Suisse a une tolérance zéro en matière de discrimination, de harcèlement sexuel et de mobbing, pour ses collaborateurs·ice·s, comme pour ses bénévoles.

Les camps sont organisés par des équipes de camps bénévoles ou des partenaires externes. Chaque moniteur·trice a connaissance des standards ci-dessous, car ceux-ci font partie intégrante des contrats avec les prestataires externes et servent de convention pour toutes les équipes de camps. Les responsables abordent les points importants de ce document avec l'équipe lors de la préparation du camp.

Le graphique ci-dessous illustre les différents piliers des standards de qualité. Le WWF Suisse¹ définit les conditions-cadres que les équipes doivent respecter dans l'organisation et le déroulement du camp. Le WWF prend en charge la gestion administrative, le contrôle qualité et l'évaluation des camps. Le/la responsable organise le camp avec son équipe et applique les critères liés à l'écologie, l'éducation à l'environnement et la sécurité. L'équipe s'occupe de la santé et du bien-être des participant·e·s et elle est en contact – généralement par le biais du/de la responsable – avec les responsables légaux. Ces derniers s'assurent que les enfants inscrits ont le matériel demandé et la condition physique requise pour le camp et que l'équipe d'encadrement est en possession de toutes les informations nécessaires.

Les exigences pour chacun de ces domaines sont présentées dans la suite du document. Les équipes de camps, le WWF Suisse et également les responsables légaux sont concernés par ces standards de qualité. Le graphique ci-dessous sert de table des matières.



¹ Dans la suite du document, le terme WWF se réfère aux employé·e·s du WWF Suisse qui s'occupent de l'organisation des camps.



Administration, contrôle qualité et évaluation

Le WWF...

- S'occupe de la mise en ligne du programme, de la publicité et de la gestion administrative des participant·e·s.
- Fixe les prix des camps afin que les coûts effectifs des camps soient couverts par les finances d'inscription.
- Le WWF Suisse ou des membres de l'équipe de formation font régulièrement des visites lors des Camps Nature. Ces visites ont pour but de permettre un contact direct entre le WWF et les participant·e·s ainsi que de vérifier la qualité des activités et de l'encadrement.
- Envoie un questionnaire d'évaluation par e-mail aux participant·e·s, à leurs représentants légaux, ainsi qu'aux moniteur·trice·s après le camp. Les responsables des Camps Nature WWF ont un entretien d'évaluation après le camp avec chaque responsable.

Responsable, équipe et moniteur·trice·s

L'équipe...

- Est composée d'un·e ou deux responsables. Ce sont les personnes de contact pour le WWF et les responsables légaux.
- Est composée au minimum d'un·e moniteur·trice pour 5 participant·e·s. Le taux d'encadrement peut être plus élevé en fonction :
 - o Du nombre et de l'âge des participant·e·s
 - o Des besoins particuliers de certain·e·s participant·e·s
 - o Du type de camp
- Est mixte (composée de personnes de différents sexes/genres)
- Peut engager un·e aide-moniteur·trice (16-17 ans) qui n'est toutefois pas pris·e en considération dans le calcul du taux d'encadrement.
- Compte au minimum une personne ayant suivi les formations suivantes (dans les 4 années précédant le camp) :
 - o Prévention des abus sexuels
 - o Premiers secours
- Signe les standards de qualité après en avoir discuté ensemble.

Tous les moniteur·trice·s...

- Doivent être âgé·e·s d'au moins 18 ans et avoir au minimum 3 ans de plus que les participant·e·s.
- Agissent de façon responsable et sont conscient·e·s de leur rôle d'exemple.
- Représentent les valeurs et les idées du WWF et en sont les ambassadeur·rice·s.
- Respectent et protègent l'intégrité physique, psychique et sexuelle des enfants, des jeunes et des adultes durant le camp.
- Doivent être en tout temps capables de gérer les participant·e·s et d'assurer leur sécurité. Ils/Elles sont autorisé·e·s à boire de l'alcool et à fumer des cigarettes en quantité raisonnable pour autant que cela ait été discuté en équipe au préalable. Les substances illégales ne sont pas tolérées.



Les responsables de camp...

- Disposent d'une formation à l'encadrement reconnue et d'une expérience en matière d'encadrement de groupes d'enfants de l'âge concerné. Dans certains cas, le/la responsable des camps du WWF peut faire des exceptions et nommer des personnes disposant de suffisamment d'expérience en matière d'encadrement de groupes d'enfants de l'âge concerné, mais sans formation en tant que responsable de camps.
- Fournissent un extrait spécial du casier judiciaire au WWF.

Organisation du camp : écologie, éducation à l'environnement, sécurité

Écologie

L'équipe de camp...

- Adopte un mode vie respectueux de l'environnement durant le camp.
- Prend soin de la nature et fait en sorte de laisser aussi peu de traces que possibles.
- Choisit, dans la mesure du possible, un lieu de camp accessible en transports publics. Une prise en charge des participant-e-s doit être organisée à partir d'un point de rendez-vous central (par ex. Lausanne, Neuchâtel), même si cette prise en charge n'est pas comprise dans le prix du camp.
- Réduit autant que possible les transports liés à la logistique.
- Prépare un planning des menus contenant des produits d'origine animale en quantité raisonnable. Les menus végétariens sont la norme. La viande est proposée au maximum 3 fois par semaine. Quelques repas véganes sont les bienvenus.
- Privilégie, dans la mesure du possible, les produits issus de l'agriculture biologique et de saison.
- Choisit les produits non alimentaires et le matériel de bricolage selon les critères écologiques. Il faut principalement utiliser des matériaux recyclés, d'origine naturelle et les moins polluants possibles.
- Utilise des produits biodégradables pour la vaisselle et la toilette.

Les participant-e-s...

- Viennent en transports publics ou font du covoiturage pour se rendre au lieu de rendez-vous.
- Prennent soin de l'environnement et laissent derrière eux aussi peu de traces de passage que possible.
- Utilisent des produits biodégradables pour leur toilette.

Éducation à l'environnement

L'équipe de camp...

- Permet aux participant-e-s de vivre une expérience positive dans la nature tout en leur permettant de mieux connaître l'environnement dans lequel ils se trouvent. Le programme présente aux enfants des possibilités de protéger eux-mêmes l'environnement de façon ludique.

Sécurité

Le WWF...

- Définit les critères de sécurité qui s'appliquent durant les camps (cf document *Sécurité dans les Camps Nature WWF*).



- Peut être joint en tout temps par les équipes d'encadrement durant les périodes de camps et fournit l'aide nécessaire en cas de difficulté.

L'équipe de camp (sous la responsabilité du responsable)...

- Connait et applique les règles de sécurité durant le camp.
- Réfléchit au préalable aux situations à risque et à la manière de les éviter, voire d'y faire face.
- Définit les règles de sécurité, les communique aux participant·e·s au début du camp et vérifie leur bonne application.
- Est attentive à l'évolution de la situation durant le camp (conditions, terrain, facteur humain) et adapte le programme ou le logement en conséquence.
- Vérifie que les activités avec un risque élevé sont organisées uniquement par des personnes dument formées ou par des expert·e·s.
- Connait les procédures en cas d'urgence ou de crise et sait réagir de façon adéquate à ce type de situations.

Participant·e·s : santé, bien-être et communication

Santé

L'équipe de camp...

- Respecte les réglementations concernant la santé et l'hygiène alimentaire.
- Prend en compte les intolérances, les allergies et les autres spécificités médicales des participant·e·s, pour autant que celles-ci aient été communiquées au préalable et que l'équipe de camp puisse faire les adaptations nécessaires.
- S'assure de mettre en place des mesures préventives nécessaires au maintien de la bonne santé des participant·e·s.
- Donne des médicaments uniquement avec l'accord d'un responsable légal.

Les responsables légaux...

- Transmettent aux responsables (via le WWF) les informations importantes pour garantir le bien-être physique et psychique de leur enfant durant le camp.

Bien-être

L'équipe de camp...

- Adapte le programme à l'âge et aux capacités du groupe.
- Permet aux participant·e·s de donner leur feed-back pendant le camp.
- S'efforce de respecter les besoins des participant·e·s, notamment en tenant compte des informations transmises par le biais de la fiche de renseignements. En cas de besoin, l'équipe contacte les responsables légaux afin d'obtenir de plus amples informations.
- Veille à ce que les participant·e·s soient logé·e·s de manière sûre et adéquate et à ce que le matériel d'animation soit sûr et en bon état.

Les responsables légaux...

- Veillent à ce que les enfants qu'ils inscrivent remplissent les conditions spécifiques pour le camp (par ex. la condition physique requise).
- Veillent à ce que les participant·e·s arrivent au camp avec tout l'équipement mentionné sur la liste de matériel reçue avec la circulaire.



Communication

Les responsables de camp...

- Envoyent une circulaire aux responsables légaux au plus tard trois semaines avant le camp. La circulaire doit comprendre les informations détaillées pour le camp, la liste des moniteur·trice·s du camp et la liste du matériel nécessaire.
- Transmettent aux responsables légaux un numéro de téléphone. S'il ne peut pas être connecté en tout temps au réseau, ce téléphone est consulté régulièrement.
- Vérifient qu'ils ont en leur possession une fiche d'information et les coordonnées d'un responsable légal pour chaque enfant.
- Prennent contact avec les responsables légaux en cas de problème médical, pédagogique ou psychique durant le camp.

L'équipe de camp et le WWF Suisse...

- Garantissent une utilisation responsable et respectueuse des contenus médiatiques, conformément à la *Directive sur la protection de l'enfance*.

Les responsables légaux...

- Abordent avec leur(s) enfant(s) avant le camp les règles en matière de photos, à savoir : ne photographier que des participant·e·s vêtu·e·s convenablement (par ex. pas en maillot de bain) et ne pas diffuser des photos où l'on peut reconnaître des personnes sans leur consentement explicite.